



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE											
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■							
		p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
		LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0					
Nombre de logements	max.		1	0							
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■								
	Jumelée										
	Contiguë										
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--							
	Largeur minimum	(m)	7	--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	--							

TERRAIN									
	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	800	--					
	Largeur minimum	(m)	25	--					
	Profondeur minimum	(m)	30	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
	Avant minimum	(m)	10	--					
	Avant maximum	(m)	--	--					
	Latérale minimum	(m)	5	--					
	Total des deux latérales minimum	(m)	10	--					
	Arrière minimum	(m)	9	--					
	Espace naturel	(%)	60	--					
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--					
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES									
	(1)								
	(2)								
	(3)								

<b>ZONE:</b>	<b>Ha 620</b>
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

**USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :**

**DISPOSITIONS SPÉCIALES:**

- (1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- (2) Art. 8.3.8 - Location en court séjour
- (3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2012-02-16	2011-U53-26	